



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1780**

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape - Lot n° 2 : terrassement voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2015-259

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Commission permanente du 20 juillet 2017****Décision n° CP-2017-1780**

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : **Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape - Lot n° 2 : terrassement voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2015-259**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° 2015-0308 du 18 juin 2015, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'aménagement de carrés et clairières dans les cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape, lot n° 2 terrassement voirie et réseaux divers (VRD).

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-259 le 30 juillet 2015 au groupement Vassiviere / FTPC pour un montant de 960 000 €HT, soit 1 152 000 € TTC.

L'indice de révision choisi dans ce marché TP 03 Terrassements généraux a été supprimé au niveau national. Deux indices lui ont succédé : l'index TP03a : "Grands terrassements", base 100 en 2010, coefficient de raccordement : 6,6388 et l'index TP03b : "Travaux à l'explosif", base 100 en 2010, coefficient de raccordement : 6,8048. Un avenant est nécessaire en application de l'article 11 de l'Acte d'engagement - Cahier des clauses administratives particulières (AE-CCAP) pour fixer le nouvel indice de révision de marché.

L'indice adapté est manifestement le TP03a.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 2015-259 conclu avec le groupement Vassiviere / FTPC, pour des travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape, lot n° 2 terrassement voirie et réseaux divers (VRD).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.**